

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141128-2014_B489-DE
Date de télétransmission : 04/12/2014
Date de réception préfecture : 04/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MONSIEUR RICHARD MALLIÉ

2014_B489

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Subvention de fonctionnement à la CLI ITER pour 2014 - Révision du budget prévisionnel

Le 28 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 novembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau - MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MÉÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes, donne pouvoir à LHEN Hélène – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – JOISSAINS MASINI Maryse, président - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 28 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Roger PELLENC

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Interventions économiques

Objet : Subvention de fonctionnement à la CLI ITER pour 2014 - Révision du budget prévisionnel
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il s'agit de réviser le budget prévisionnel 2014 de la CLI ITER validé par la délibération n°2014_B309 du Bureau communautaire du 17 juillet 2014.

Exposé des motifs :

La CLI ITER est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne ITER.

En 2014, son programme d'activités s'articulera autour des axes suivants :

1) Suivi de la mise en œuvre du projet ITER :

- Suivi du chantier : calendrier des opérations, objet des principaux contrats passés, dépenses engagées, liste des entreprises intervenant sur le chantier, nombre et nationalité des travailleurs, conditions de logement et de transport des travailleurs ;

- Visites d'inspection de l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) et présentation du bilan de ces inspections aux élus locaux et aux médias ;
- Visites du chantier et de l'itinéraire ITER à l'occasion d'un convoi de composants.

2) Information du public sur les travaux de la CLI, assurée par l'ouverture des principales réunions de la CLI aux médias, le site Internet, « la lettre de la CLI ITER » et l'organisation d'une réunion publique d'information générale sur le chantier ITER.

3) Concertation : la CLI peut être consultée pour avis sur les dossiers et projets relatifs à l'INB ITER par l'ASN.

4) Études : La CLI souhaite engager des études particulières sur :

- l'impact environnemental des prélèvements d'eau prévus dans le canal de Provence ;
- l'évaluation des modèles utilisés pour mesurer la dispersion des rejets atmosphériques de l'installation ITER.

Par délibération n°2014_B309 du Bureau communautaire du 17 juillet 2014, il a été attribué une subvention de fonctionnement à la CLI ITER d'un montant de 5 000 € pour un budget prévisionnel de 146 100 €, soit 3,42 % du budget.

Les membres de la CLI ITER ont révisé leur budget prévisionnel de 2014 en le ramenant à 86 721 € (afin de le mettre en adéquation avec les ressources réellement attribuées par les co-financeurs), ce qui modifie le pourcentage d'attribution de la subvention 2014, soit 5,76 % du budget. Le montant de l'aide accordée par la CPA est inchangé.

■ **Pour les subventions de fonctionnement :**

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de l'association révisé	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique du 1 ^{er} juillet 2014	% d'attribution	Convention d'objectifs oui/non
2014-1083	CLI ITER	Information du public sur les risques	3.000 €	86 721€	13.000 €	5.000 €	5,76%	NON

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2010_A099 du Conseil de Communauté du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques ;

VU la délibération n° 2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment celle d'approuver l'attribution des subventions aux associations et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU la délibération n°2014_B309 du Bureau communautaire du 17 juillet 2014 attribuant une subvention de fonctionnement à la CLI ITER pour 2014 ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi du 10 novembre 2014.

Dispositif :

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **CONFIRMER** le montant de 5000 € attribué à la CLI ITER lors du Bureau du 17 juillet 2014 (délibération n° 2014_B309) ;
- **APPROUVER** la révision du budget prévisionnel 2014 et le pourcentage d'attribution de la subvention de fonctionnement à la CLI ITER pour l'année 2014;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;

OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Subvention de fonctionnement à la CLI ITER pour 2014 - Révision du budget prévisionnel

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 DEC. 2014